

# COMMISSION LOCALE DE L'EAU

## Compte-rendu de la réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Est Lyonnais du 6 octobre 2005

Ordre du jour :

- élaboration des scénarios : avancement du travail ;
- actions de communication : la *Lettre du SAGE* ;
- points divers.

PRESENTS :

**Collèges des représentants des collectivités locales et des établissements publics locaux :**

Monsieur Raymond DURAND, président de la CLE, vice-président du Conseil général  
Monsieur Michel LOEI, Mairie de Genas  
Monsieur Patrice BERTRAND, Mairie de Communay  
Monsieur Nicolas KRAAK, SMHAR, représentant Monsieur Alfred GERIN

**Collèges des représentants des usagers, des propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations concernées :**

Monsieur Louis GARIN, Chambre d'Agriculture du Rhône, représentant Monsieur Joseph GIROUD  
Monsieur Jean-Jacques CHARRIE-THOLLOT, UNICEM  
Monsieur Daniel CLAVEL, APORA  
Monsieur Rémy PETIOT, CAEL, représentant Monsieur Jean-Pierre JOLY

**Collège des représentants de l'Etat et des ses établissements publics :**

Monsieur Gérard CHALANDON, DIREN Rhône-Alpes  
Monsieur Daniel DANCETTE, DDAF du Rhône  
Monsieur Francis LUTGEN, DDASS du Rhône  
Madame Cécile MARQUESTE, Agence de l'Eau RM&C

Étaient également présents :

Madame Marie-Noëlle ROUX-LEFEBVRE, Chambre d'Agriculture – Pôle Territoire  
Monsieur Guillaume BOUDIN, BURGEAP  
Monsieur Gilles-Laurent RAYSSAC, RES PUBLICA  
Madame Sophie ALLAIN, RES PUBLICA  
Madame Sophie DESVALLEES, RES PUBLICA  
Madame Caroline BERSOT, Département du Rhône

Étaient excusés :

Monsieur Michel FORISSIER, Mairie de Meyzieu  
Monsieur Paul SERRES, Mairie de Mions  
Monsieur René BEAUVÉRIE, SYMALIM  
Madame Marie-Pierre BRACHET, DRIRE Rhône-Alpes

Le 6 octobre 2005 s'est tenue, en mairie de GENAS à 14h30, la réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Est Lyonnais.

Monsieur DURAND remercie la mairie de Genas pour son accueil, souhaite la bienvenue aux participants, et ouvre la séance.

**Préambule :**

*Monsieur LOEI attire l'attention des participants sur l'affaire Galys (fuite de kérosène ayant atteint la nappe, sur le site de l'aéroport St-Exupéry).*

*Les discussions mettent en évidence les insuffisances de la gestion de crise. Est critiqué plus particulièrement le délai entre la date de l'arrêté préfectoral d'urgence (5 août 05) et la date du courrier envoyé aux maires concernés (25 août 05).*

*Une des mesures pour le document SAGE à venir pourrait concerner l'amélioration de la gestion de crise et de l'organisation des procédures d'alerte en cas de pollution accidentelle.*

## **1) Élaboration des scénarios du SAGE : avancement du travail**

**RAPPEL :**

A partir :

- de l'état des lieux – diagnostic validé en mai 2005,
- de l'analyse des évolutions des milieux aquatiques et des usages de l'eau,
- de la prise en compte des projets d'aménagement en cours,
- des attentes des acteurs du SAGE,

la CLE et ses partenaires vont réfléchir à ce qui peut ou doit être fait pour la gestion des eaux souterraines et superficielles du territoire et vont proposer plusieurs solutions envisageables. C'est l'étape **d'élaboration des scénarios du SAGE**.

Cette étape fondamentale va donc permettre à la CLE de définir sa stratégie, qui sera déclinée dans le document SAGE proprement dit. Ce document, une fois soumis à consultation et validé, aura une portée réglementaire, et s'imposera notamment au SCOT et aux PLU.

Au cours de cette phase décisive, la CLE est accompagnée dans son travail, d'un point de vue participatif (lot 1), technique (lot 2) et économique (lot 3), par 3 prestataires :

	<b>Mission</b>	<b>Prestataire</b>
<b>Lot 1</b>	Analyser le positionnement des acteurs du SAGE, aider à l'animation des réunions, coordonner la démarche...	RES PUBLICA (Paris)
<b>Lot 2</b>	Analyser les tendances d'évolution des milieux et des usages de l'eau, proposer différents scénarios, les comparer aux objectifs fixés...	BURGEAP (Lyon)
<b>Lot 3</b>	Évaluer les coûts et avantages économiques des actions définies dans chaque scénario...	REVERDY (Bourgoin-Jallieu)

RES PUBLICA présente le résultat de ses 1<sup>ers</sup> travaux qui ont consisté à :

- réaliser une enquête auprès d'un certain nombre d'acteurs du SAGE, sous forme d'entretiens individuels ou collectifs,
- en tirer un bilan de la position des acteurs du territoire vis-à-vis de l'élaboration du SAGE.

## ① PRÉSENTATION DE LA MISSION DE RES PUBLICA

### Les objectifs de la mission

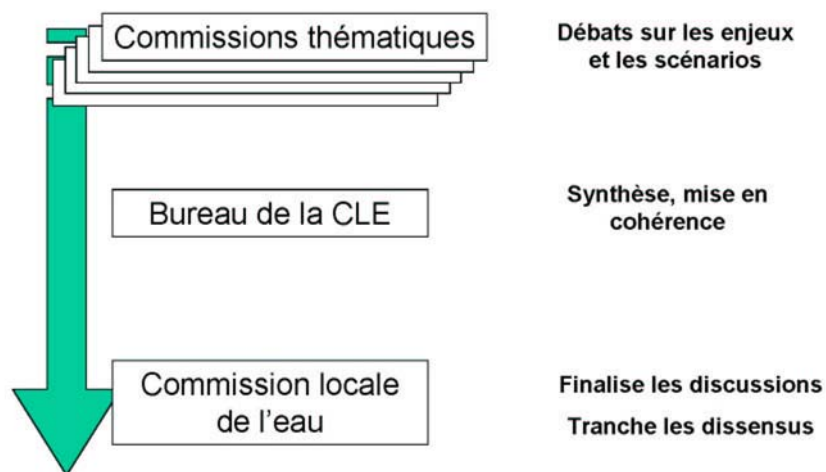
- mission de « management des parties prenantes » : il s'agit d'aider les gens à s'organiser pour travailler ensemble ;
- l'objectif est de :
  - motiver, mobiliser les acteurs et construire la légitimité de la CLE et du SAGE ;
  - créer la confiance pour assurer la qualité du débat à l'aide d'une méthodologie adaptée ;
  - coordonner les différentes étapes de la construction des scénarios.

### Les difficultés à surmonter

- difficultés liées à l'élaboration du SAGE :
  - crainte du changement,
  - complexité technique,
  - perception de l'intérêt concret, d'autant plus difficile que la nappe est invisible...
- difficultés liées au territoire :
  - conflits d'usage,
  - nécessité de créer une dynamique de projet,
  - reconnaissance de la CLE,
- difficultés liées au processus de concertation :
  - la définition des enjeux communs,
  - l'ouverture de la concertation,
  - la gestion des conflits.

### La méthode du débat public

- trois principes essentiels :
  - la « double non spécialisation » : il s'agit de traiter l'ensemble du sujet avec l'ensemble de acteurs (ne pas se limiter à une seule partie du problème, ne pas se limiter à des spécialistes d'un problème précis) ; la CLE y répond bien.
  - la « double finalité » : il s'agit à la fois de produire de la connaissance partagée et de mobiliser les acteurs vers l'action.
  - l'« asymétrie décisionnelle » : tous ceux qui participent à la décision participe à la concertation, mais ceux qui participent à la concertation ne participent pas tous à la décision ; l'application de ce principe au SAGE est résumée sur le schéma ci-dessous.
- deux objectifs opérationnels :
  - préparer et clarifier la décision à prendre par identification des consensus et dissensus
  - améliorer la performance de la décision



## ② PREMIERS ELEMENTS DE REFLEXION

### Une appréciation positive

- Le processus de mise au point du diagnostic est apprécié par ceux qui y ont participé...
  - pas de mise en accusation,
  - une ambiance de travail coopératif ;
- ...mais un manque de priorité dans l'énoncé des enjeux
  - les spécialistes sont satisfaits parce qu'ils maîtrisent les raisonnements sous-jacents ;
  - les non spécialistes ne s'y retrouvent pas complètement, parce qu'ils trouvent le document plus ou moins « parlant ».

### Des niveaux de sensibilisation inégaux

- des acteurs sont très clairement sensibilisés à la question de l'eau et motivés ;
- d'autres, sont nettement moins informés, mobilisés, motivés : c'est particulièrement le cas des PMI et des élus ;
- peu d'acteurs oubliés, mais certaines catégories d'acteurs devront être renforcées et certains invités (ex : quelques représentants des importantes zones industrielles du périmètre du SAGE à convier aux commissions thématiques).

### SAGE et SCOT

- les démarches sont concomitantes ;
- la double volonté du SCOT d'appuyer le SAGE et d'être renforcé par le SAGE ;
- la proposition de travailler ensemble :
  - au niveau des équipes techniques ;
  - au niveau des « membres à double appartenance » ;
- envisager une manifestation commune ? (pas avant que SAGE et SCOT aient posé les bases de l'architecture de leurs réflexions).

### Des enjeux politiques à rendre saillants et à débattre

- une conscience générale des liens entre protection de la ressource et occupation de l'espace,
- MAIS :
  - un territoire sans identité (ex : « l'Est lyonnais, c'est ce dont l'Ouest ne veut pas », « l'Est lyonnais, c'est ce que la géographie permet ») ;
  - une identification vague des concurrences entre usages ;
  - des visions du futur sectorielles ou éparées.
- un souci partagé d'établir des règles de gestion claires...
- ... qui renvoie à des choix politiques :
  - énoncer les principes qui les fondent ;
  - définir les instruments et modalités d'intervention + leur articulation (ex : le réglementaire, le contractuel...);
  - définir les moyens d'action et leur mode de financement (ex : irrigation à partir du canal de Jonage : quel financement ?);
  - concevoir la mise en œuvre de ces règles (ex : quel modalités de contrôle ? d'information ?...).

### La logistique de la concertation

- la crainte que cela dure encore longtemps ;
- la nécessité d'avoir une bonne visibilité du programme de travail sur l'année pour motiver la participation : le programme de travail exceptionnel sur les mois à venir mérite une mobilisation elle aussi exceptionnelle ;
- la question des horaires de réunion ;
- la question de la participation du public ;
- la question de la méthode de concertation.

### La stratégie de communication

- elle est absolument nécessaire ;
- elle doit être motivée par la dimension politique du SAGE, et l'accompagner ;
- elle doit permettre :
  - de sensibiliser et informer ;
  - de motiver et alerter ;
  - de diffuser les résultats de la concertation pour préparer la diffusion des préconisations du SAGE (ultérieurement) ;
- les formes possibles de communication :
  - organiser une visite du captage de Crépieux-Charmy pour les PMI ;

- proposer à l'ensemble des acteurs des supports de communication réguliers ;
- organiser une séance de lancement de la concertation sur la stratégie, en invitant le Préfet.

### **La suite de la mission**

- préparation de trois notes :
  - la méthodologie générale de la concertation (y compris : état des lieux et calendrier) ;
  - la définition des « enjeux communs » et des commissions thématiques ;
  - la stratégie de communication ;
- sources :
  - les entretiens actuels ;
  - les travaux de BURGÉAP ;
  - l'analyse du diagnostic ;
  - les expériences du débat public (sur l'eau) de RES PUBLICA.

### **Interventions des participants :**

*Monsieur DURAND demande que le SCOT soit prévenu des dates de réunions SAGE afin d'éviter des chevauchements de dates entre les 2 démarches.*

## **2) Actions de communication : la Lettre du SAGE**

La CLE avait validé le principe d'édition de son bulletin d'information : la *Lettre du SAGE*.

Il est prévu de faire paraître :

- le n°1 en décembre 2005,
- le n°2 en mars 2006.

L'objectif de cette brochure est de tenir informés de l'avancement de la démarche les acteurs les moins impliqués, et de fournir un relais de leur travail aux acteurs les plus impliqués.

Elle paraîtra 2 ou 3 fois par an.

Elle est destinée principalement :

- aux membres de la CLE,
- aux élus des communes du territoire SAGE,
- aux acteurs socio-professionnels.

La *Lettre du SAGE* est une brochure de 8 pages A4, contenant articles et encarts sur :

- l'avancement de l'élaboration du SAGE,
- des dossiers spécifiques sur les milieux aquatiques, les usages, les acteurs de l'Est Lyonnais,
- des brèves et infos pratiques, qui peuvent éventuellement être relayées par les communes vers un public plus large.

Le tout est illustré par des cartes, photos, schémas...

Le 1<sup>er</sup> numéro contiendra ainsi :

- un éditorial du président,
- des articles faisant le point sur l'avancement du SAGE, notamment une synthèse des enseignements de l'état des lieux – diagnostic et des éléments de calendrier,
- un dossier thématique sur le développement urbain dans l'Est Lyonnais, avec citations et interviews d'acteurs du SAGE,
- des brèves sur le SDAGE, la Directive cadre sur l'eau (DCE), l'assainissement non collectif...

Une consultation est actuellement en cours au Département pour choisir une agence de communication chargée de la mise en page et de l'impression en 5000 exemplaires de la brochure.

**Ne pas hésiter à faire remonter souhaits et idées pour le contenu des prochains numéros !**

### **Interventions des participants :**

*Monsieur PETIOT propose d'intégrer dans un numéro à venir un article rappelant la réglementation en vigueur sur les forages et puits.*

### 3) Points divers

- Réseau SAGE de suivi de la qualité et de la quantité des eaux souterraines de l'Est Lyonnais

Rappel : la CLE s'était prononcée pour la pérennisation du réseau de suivi qualitatif et quantitatif de la nappe, qui nous avait servi en 2004 à identifier l'état des eaux souterraines de l'Est Lyonnais, et qui va désormais nous permettre de suivre régulièrement l'évolution de cet état.

Comme prévu, cette pérennisation est entrée en vigueur cet été, et ce pour au moins 3 ans. Le prestataire chargé de faire fonctionner ce réseau est le cabinet TAUW Environnement.

- Fin juillet et fin août 2005 : 2 tournées de relevés du niveau de la nappe ont été réalisées sur un nombre limité de points pour cerner les éventuels phénomènes de sécheresse ;
- Fin septembre : grande tournée générale sur tous les points, pour à la fois relever le niveau de la nappe, et faire des prélèvements d'eau destinés à être analysés.

En outre, une base de données a été créée qui permettra de gérer et valoriser toutes les données de niveaux de nappe et de qualité de l'eau relatives à ce réseau SAGE.

Pour l'instant, le recul n'est pas suffisant pour pouvoir donner des interprétations précises. Néanmoins, les tendances d'évolution du niveau de la nappe ne sont pas très différentes de celles des années antérieures. Il n'a pas été relevé de phénomène de sécheresse notable.

- Communiqué de presse

Le communiqué de presse sur le SAGE, proposé pour « marquer le coup » de la fin de l'étape d'état des lieux – diagnostic a été intégré au site Internet du SAGE.

Il est paru également sur le site Internet du Grand Lyon (le Grand Lyon a également fait paraître un article sur le SAGE dans le dernier numéro de Grand Lyon Magazine spécial eau).

Le Progrès, qui avait été destinataire du communiqué, a fait paraître le 2 août dernier un article relégué dans un coin de page et élagué de son contenu et de son sens.

~~~~~

Prochaines échéances :

**Bureau : le jeudi 17 novembre 2005 à 14h30 en mairie de GENAS**

**CLE : le jeudi 8 décembre 2005 à 14h30 en mairie de GENAS**

Le site du SAGE :

**[www.rhone.fr/sage-est-lyonnais](http://www.rhone.fr/sage-est-lyonnais)**

le Président de la Commission Locale de l'Eau  
Vice-Président du Conseil général

Raymond DURAND

**ANNEXE** : liste d'émargement